

## Monition canonique

Le 28 juin 2000, Mgr Raymond Séguy - évêque du diocèse d'Autun, Chalon et Mâcon dont dépend Saint Jean - a adressé à cette communauté une « monition canonique et pastorale ». S'agirait-il d'un simple blâme ? Le canon 1339 du code qui régit l'Église catholique donne cette définition : « *A la personne qui se met dans l'occasion proche de commettre un délit ou sur laquelle, après une enquête sérieuse, pèse un grave soupçon d'avoir commis un délit, l'ordinaire (l'évêque compétent) peut faire une monition par lui-même ou par autrui.* » La monition ressemble donc plus à un sérieux coup de crosse qu'à une anodine admonestation.

Dans ce texte « préventivement punitif », l'évêque évoque les aspects positifs de la Communauté de Saint Jean. Mais il lui lance aussi de sévères avertissements. Les critiques formulées par l'évêque d'Autun, Chalon et Mâcon correspondent à de nombreux thèmes abordés par les familles qui s'affirment victimes de cette communauté. Extraits.

*« J'observe depuis quelque temps et plusieurs d'entre vous me le confirment ainsi que certains évêques des signes graves d'un certain essoufflement, désarroi, fatigues physiques ou morales, épuisements, conduites non conformes à la vie chrétienne ou religieuse, demandes de dispenses de vie commune, d'ex-claustrations, de sortie, de retour à l'état laïc, voire de nullités de professions ou d'ordinations pour contrainte morale, etc., bref après cette période exaltante arrive un passage plus difficile. Cela nécessite, de votre part à tous réflexion, large bilan, reprise en vue d'un nouvel élan à partir des solides fondations posées.*

*Le religieux ne fait pas à sa congrégation le même type de remise inconditionnelle de lui-même que celle qu'il fait à Dieu. Pouvez-vous éviter, à l'avenir, toute accusation de confusion à cet égard ? **Des discours ou attitudes d'obéissance aveugle et absolue à l'autorité comme si c'était au Seigneur lui-même ("le seigneur lui-même le demande", "c'est le père qui le dit et qui le demande" etc.) peuvent être extrêmement dangereux de nos jours pour l'authentique sens de l'obéissance religieuse.***

*La liberté de conscience. Pour protéger celle-ci, l'Église distingue normalement le for interne de la confession, du for externe du gouvernement religieux (CDC 630) Je vous conseille une prudence vigilante en ce domaine. **Peut-on considérer que les membres de l'institut se confessent spontanément à leurs supérieurs, quand l'usage de l'institut incite fortement à se confesser en son sein et quand, par ailleurs, un petit couvent n'a pas d'autres prêtres que son supérieur ou qu'un couvent de formation n'a pas suffisamment de prêtres formateurs, à cause des abus qui vous ont été reprochés. À cet égard, je déconseille vivement aux supérieurs d'entendre les confessions de leurs frères et je les invite, d'autre part, à ce que, pour les petits couvents le supérieur se soucie de solliciter des confesseurs extérieurs, voire le passage régulier d'un confesseur extraordinaire.***

*Droit à recevoir une formation religieuse adéquate, telle qu'elle est prévue par les dispositions de l'Église et les constitutions de l'institut. **Beaucoup de frères se sont plaints d'avoir eu une formation décousue et souvent incomplète, surtout en théologie, faute aux impératifs en vue des multiples fondations, faute de volonté, faute de temps, faute de trop grandes occupations annexes.***

***Pouvez-vous dans votre gouvernement, éviter que des frères soient poussés jusqu'au bout de leurs forces humaines par des conditions de vie religieuse irréalistes ?***

***Ne cédez pas à la tentation de "fuite en avant". Ne vous laissez pas égarer par la possible illusion que votre institut, "fondé au dernier temps de l'Église pour préparer l'avènement glorieux du christ,***

**aurait une grâce plus parfaite que les autres et une mission eschatologique qui le dispenserait de fait de s'embarrasser du droit commun".**

*Que des prêtres, voire des supérieurs, soient déplacés avec une fréquence telle que leur vie religieuse et celle des couvents s'en trouve gravement compromise de même que peut l'être la mission pastorale reçue des évêques. **Beaucoup d'évêques et de chrétiens se plaignent de cette instabilité. Celle-ci ne peut que favoriser chez les membres qui la subissent un dilettantisme apostolique, voire constituer pour certains un alibi favorisant parfois une vie religieuse relâchée et non contrôlée***

*Veillez au temps nécessaire et indispensable pour qu'une personnalité et une vocation puissent s'affermir. Dans quelques cas, n'allez-vous pas trop vite ? Conversion au Christ... rencontre de St Jean... candidature... admission au postulat... noviciat... prise d'habit... vœux temporaires et définitifs... ordres sacrés... **toutes ces perles enfilées à vive allure, c'est beau, ça peut être bon mais il arrive que ça manque un peu de cuisson et de sagesse.***

*Veillez au respect et à la culture de la liberté des enfants de Dieu dans ces cheminements. **Je me permets de mettre très sérieusement en garde contre toute forme de pression ou de contrainte psychologique, affective ou "spirituelle", qui pourrait vous être reprochée par la suite. Autre est la soumission d'obéissance dans la foi, autre la soumission psychologique derrière quelqu'un qui fascine.***

**Pauvreté.** *Vous disposez de beaucoup d'argent **Quelle utilisation en faites-vous ? Quels conseils prenez-vous auprès de gens compétents et ayant un authentique sens de l'Église ? Quelles références à l'autorité supérieure lorsqu'il s'agit de dépenses importantes ? Quel discernement pour l'utilisation des facilités modernes : Voitures, avions, téléphones, portables, e-mails, Internet, Quel respect de l'argent ainsi dépensé. Versez-vous les deniers de l'Église diocésaine et de Saint-Pierre ?***

**Chasteté.** *Qu'est-ce qui est utile, bénéfique ou néfaste dans les relations d'un religieux avec les Sœurs et les femmes ? **Quel respect, quelle discrétion vis-à-vis des prieurés de Sœurs ou des "familles amies" ou des personnes qui font appel à votre ministère ? Quelle attitude face aux mondanités envahissantes ? Quelle détente ? Quelle place à l'ascèse ? Méfiez-vous de certaines théories mystico-gélatineuses sur " l'amour d'amitié". Ce domaine délicat et soumis aujourd'hui à de nouvelles fragilités, mérite une vigilance et une compétence soutenue de la part des formateurs et des conseillers spirituels.***

**L'apostolat.** ***Demandez-vous si les œuvres de St Jean sont bien de L'Église Catholique, si l'apostolat des frères de St Jean est bien en prise avec les églises locales qui vous confient une mission, consultez à ce sujet vos évêques.***

*D'après les témoignages de beaucoup d'entre vous, j'observe avec joie que là où les frères ont le souci de bien connaître leurs Églises locales, avec leurs institutions et leurs pasteurs, de collaborer humblement, avec patience et en vérité, avec les paroisses, mouvements et services, etc., le courant passe généralement bien et ainsi votre témoignage et votre charisme de religieux sont reconnus et estimés; c'est un bon fruit de la communion ecclésiale. »*

Raymond Séguéy + Évêque d'Autun, Chalon et Macon